

- AC1 - Mesures de classement, d'inscription et protections des abords des monuments historiques
Périmètre de protection
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
Inscrit
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
Périmètre de la zone protégée
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
Protection rapprochée
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
Halage
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et de risques miniers
mouvement de terrain
multirisque
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
Gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
Périmètre de protection
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire



Carte interactive des servitudes d'utilité publique du Val-d'Oise

AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
Des restrictions de diffusion sont applicables aux points de captages, ainsi qu'aux périmètres de protection immédiats, ces informations ne sont pas présentes sur cette carte.

PT1/PT2 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
Des restrictions de diffusion sont applicables à toutes ces servitudes, elles ne sont donc pas représentées sur cette carte.

AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires
Ces catégories de servitudes font l'objet des restrictions de diffusion générales, elles ne sont pas présentes sur cette carte.

TAT5 - Servitude aéronautique de halage
La servitude aéronautique de halage se déduit de la servitude de dégagement T5. L'assiette de la servitude T4 est identique à celle de la T5. Code de l'aviation civile, articles L. 201-1 et R. 241-1 à R. 243-2.

T7 - Servitude établies à l'intérieur des zones de dégagement
Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitudes à l'intérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Cette servitude n'est pas représentée graphiquement car elle impacte l'ensemble du territoire national (art. R. 244-2 du code de l'aviation civile). Code de l'urbanisme, articles L. 421-1, L. 422-1, L. 422-2, R. 421-38-13 et R. 422-8.

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
Pour des raisons de sécurité, les tracés précis ne figurent plus sur le plan, ils sont représentés par la servitude I1. La position du tracé ne permet pas de déterminer des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs annexes d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoirement nécessaire d'obtenir la [pre]autorisation de travaux (D.T.) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.C.T.) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement. Cette graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [Des]Transport(s) concerné(s).

EL7 / J51 / PT3 / T8 : Ces servitudes sont en cours de validation, elles ne sont pas présentes sur la carte.

Commune de Butry-sur-Oise en 1 seul plan

Sources : IGN BD TOP0® version 3.3 de novembre 2023 ; ©IGN-Georep® ; DREAI8024 ; ©Leportail de l'urbanisme©IGN ; Atlas des patrimoines ; AR502023 ; DCT195 (Mod_SUP2024 02) ; DCT195 (Mod_SUP2024 02)

Auteur : DCT195 (Mod_SUP2024 02)

Date d'édition : 09 septembre 2024

Date de validité : 09 septembre 2024

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
BUTRY-SUR-OISE - 95120

